



# REEI

## Transactions des NID

Un **REEI** est un régime d'épargne à long terme destiné à aider les Canadiens ayant une invalidité grave et prolongée à épargner pour l'avenir.



Document sur les normes d'interface des transactions (**NID**) du Programme canadien pour l'épargne-invalidité (**PCEI**)

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)



## Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Questions sur la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI)

**Courriel :** [rdsp-reei@hrsdcc-rhdcc.gc.ca](mailto:rdsp-reei@hrsdcc-rhdcc.gc.ca)

**Téléphone :** 1 866 204-0357

**Visitez :** [Canada.ca/RessourcesREEI](https://Canada.ca/RessourcesREEI)





## Matériel de formation

### *Normes d'interface de données*

du

**Système du programme canadien pour l'épargne-  
invalidité**

Numéro de la version : **3.2**  
Date de la version : juin 2020  
Dernière mise à jour : mai 2020

## Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

### **Les normes d'interface des données (NID)**



<http://reei-rdsp.services.gc.ca/fr/index.html>



Feuille de référence pour les transactions de l'émetteur  
Annexe A & B du Guide d'utilisateur à l'intention des fournisseurs de REEI

ET	TT	Transaction
101	01	Renseignements sur le contrat
	02	Renseignements sur le bénéficiaire
	03	Renseignements sur le titulaire
102	10	Fermer un contrat
	11	Renommer un contrat
201	02	Mise à jour des renseignements sur le bénéficiaire
	03	Mise à jour des renseignements sur le titulaire
	13	Ajout d'un titulaire au contrat
	23	Suppression d'un titulaire du contrat
202	01	Ajout ou mise à jour du consentement
	02	Révocation du consentement relatif
401	01	Cotisation ou demande de subvention
	02	Correction à la cotisation ou à la demande
	05	Demande de versement du bon
	06	Demande d'arrêt des versements
	08	Roulement d'épargne-retraite
	09	Annulation du roulement d'épargne
	10	Remboursement de la subvention
	11	Annulation du remboursement de la subvention
	20	PAI
	21	PVI
	22	Annulation du PAI
	23	Annulation du PVI
	30	Roulement d'épargne-études
	31	Annulation du roulement d'épargne-études
	501	01
02		Annulation du choix épisodique au CIPH
03		Choix du REID
04		Annulation du choix d'un REID
701	01	Rapport mensuel sur la JVM
	02	Rapport de transfert sur les montants

Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada

**Guide de l'utilisateur à l'intention des fournisseurs de REEI**

ANNEXE **A**

### Comprendre les codes d'erreurs

Les codes d'erreur sont générés en réponse aux transactions électroniques soumises par les émetteurs ou leur mandataire autorisé, qui ont été rejetées par le système du Programme canadien d'épargne-invalidité (PCEI) en raison de problèmes de présentation de données, ou de données non valides. Les émetteurs sont généralement tenus de corriger et de soumettre de nouveau toute transaction rejetée.

Le présent document explique les différents codes d'erreur, leur ordre numérique, y compris les scénarios possibles qui peuvent avoir mené au rejet, et fournit des conseils sur la façon de les corriger si possible.

**Dans le présent chapitre**

1. Renseignements généraux ..... B - 3
2. Codes d'erreurs ..... B - 5

Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada

**Guide de l'utilisateur à l'intention des fournisseurs de REEI**

ANNEXE **B**

### Comprendre les motifs de refus

Un motif de refus est un code à deux chiffres généré par le système du Programme canadien pour l'épargne-invalidité (PCEI) en réponse à une transaction financière traitée avec succès, demandant la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) ou le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI), dont le versement complet ou partiel est refusé.

Ce document explique la signification de chaque code, la raison pour laquelle un versement a été refusé et, le cas échéant, décrit les moyens pour aider à résoudre et traiter de nouveau les transactions ayant reçu un motif de refus par le système du PCEI.

**Dans le présent chapitre**

1. Renseignements généraux ..... B - 3
2. Motifs de refus ..... B - 5



# Les normes d'interface

---

# des données (NID)





## Objectif du NID

Les normes  
d'interface  
des données (NID)  
spécifient comment  
les émetteurs et le  
système PCEI  
échangent des  
informations  
électroniques





## Comprendre le NID

Section 5.10 du NID (Normes de définition des données sources) – Page 19

○



Caractère  
Alphanumérique 123456798  
/'"\$%&\() =?+



123456789  
N'importe quel  
nombre Aucun espace



Indique la récurrence du type  
de données précédent





## Types d'enregistrements et types de transactions



Chaque fichier échangé doit être conforme aux normes du NID (p.15)

Type  
d'enregistrement  
X(3)  
1-3

Type de  
transaction  
X(2)  
4-5

101031231231231231234564561111....



## Feuille de référence sur les transactions de l'émetteur



Qu'est-ce qu'une  
transaction  
**101-03?**

TE	TT	Description
101	01	Renseignements sur le contrat
	02	Renseignements sur le bénéficiaire
	03	Renseignements sur le titulaire
102	10	Fermer un contrat
	11	Renommer un contrat
201	02	Mise à jour des renseignements sur le bénéficiaire
	03	Mise à jour des renseignements sur le titulaire
	13	Ajout d'un titulaire au contrat
	23	Suppression d'un titulaire du contrat
202	01	Ajout ou mise à jour du consentement relatif au bénéficiaire
	02	Révocation du consentement relatif au bénéficiaire
401	01	Cotisation ou demande de subvention
	02	Correction à la cotisation ou à la demande de subvention
	05	Demande de versement du bon
	06	Demande d'arrêt des versements du bon
	08	Roulement d'épargne-retraite
	09	Annulation du roulement d'épargne-retraite
	10	Remboursement de la subvention ou du bon
	11	Annulation du remboursement de la subvention ou du bon
	20	PAI
	21	PVI
	22	Annulation du PAI
	23	Annulation du PVI
	30	Roulement d'épargne-études
	31	Annulation du roulement d'épargne-études
501	01	Choix épisodique au CIPH
	02	Annulation du choix épisodique au CIPH
	03	Choix du REID
	04	Annulation du choix d'un REID
701	01	Rapport mensuel sur la JVM
	02	Rapport de transfert sur les montants de la JVM et sur les revenus



## Présentation et validation d'un enregistrement

Le NID définit chaque type  
d'enregistrement d'émetteur dans  
deux domaines distincts :

- Soumission
- Validation

### Soumission

Nom de l'élément de données	Type / taille	Pos. trans.
Type d'enregistrement	X(3)	1-3
Type de transaction	X(2)	4-5
NE de l'émetteur	X(15)	6-20

### Validation

Champ	Règle	Code d'erreurs
Type d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Champ obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreur grave (2)</li> </ul>
Type de transaction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Champ obligatoire doit être valable pour le type d'enregistrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreur grave (2)</li> <li>• Erreur grave (2)</li> </ul>
NE de l'émetteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Champ obligatoire</li> <li>• Doit être 15 caractères</li> <li>• Doit être indiqué dans le système du PCEI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreur grave (4)</li> <li>• Erreur grave (4)</li> <li>• 8102</li> </ul>



## Exercices 1, 2



## Solutions



## Exercice 1 - Formatage des enregistrements



Que signifie le code NID suivant ?

Montant de  
la cotisation

9(7).99

78-87

**Nom du champ** : Montant de la cotisation

9(7) signifie : **Les 7 premiers caractères sont numériques (montants en dollars)**

.99 signifie : **Décimal suivi de 2 chiffres (sous)**

78-87 signifie : **Le champ est situé aux positions 78 à 87**



## Exercice 2 Formatage du montant de la cotisation



Codez le montant de contribution suivant dans  
les positions numérotées, selon les  
spécifications du NID :

**1 250,50 \$**

Montant de  
la cotisation

9(7).99

78-87

<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>.</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>78</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>84</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>87</b>

**9(7)**

**.99**



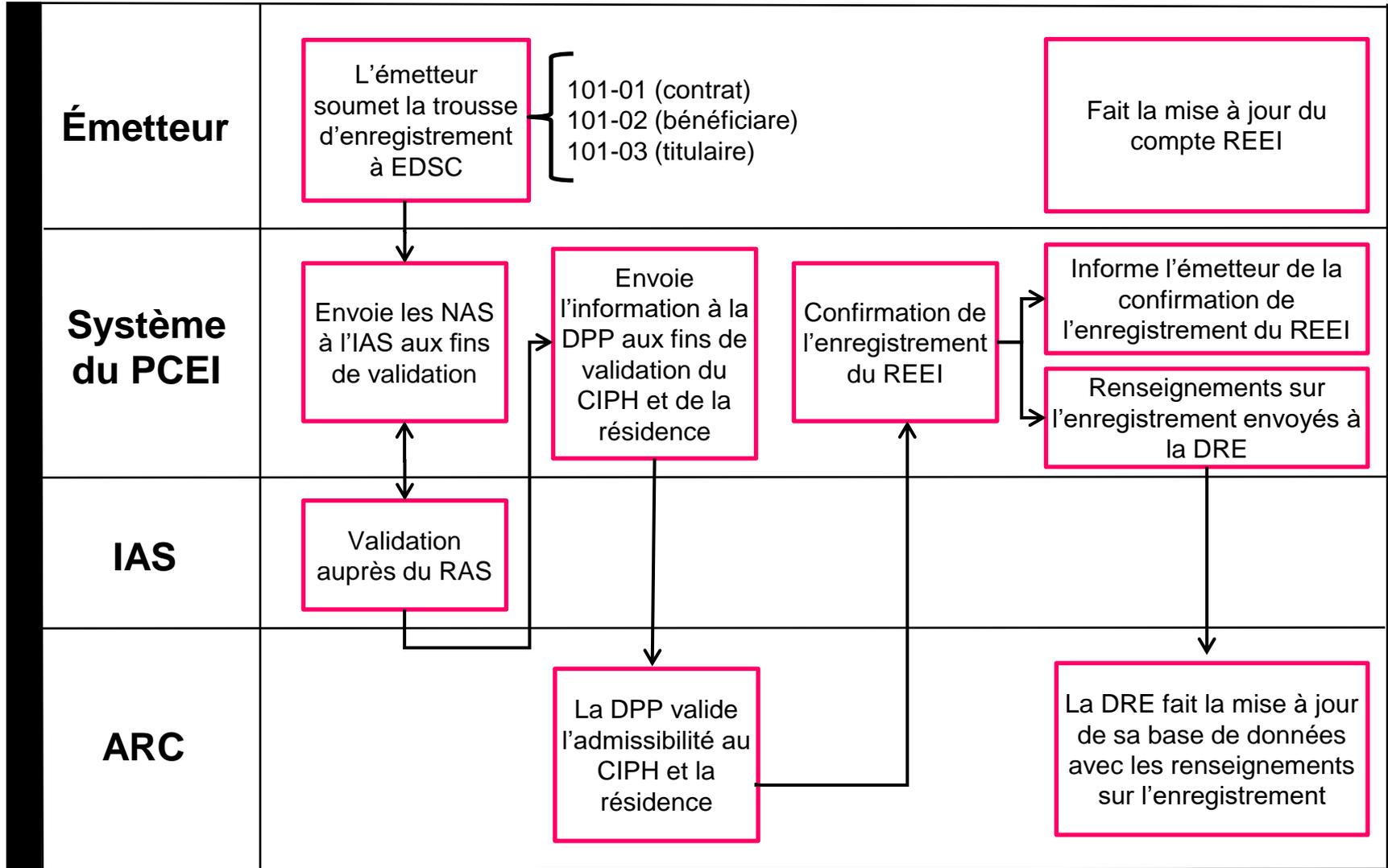
○

**Transactions  
relatives à  
l'enregistrement  
du contrat**





### Enregistrement d'un contrat (TE 101)





## Validation préliminaire



L'émetteur soumet :

- 101-01
- 101-02
- 101-03

---

Le NAS  
pourrait-il être  
valide?

---

**Envoie à l'IAS aux  
fins de validation**

---

**Fichier d'erreurs**

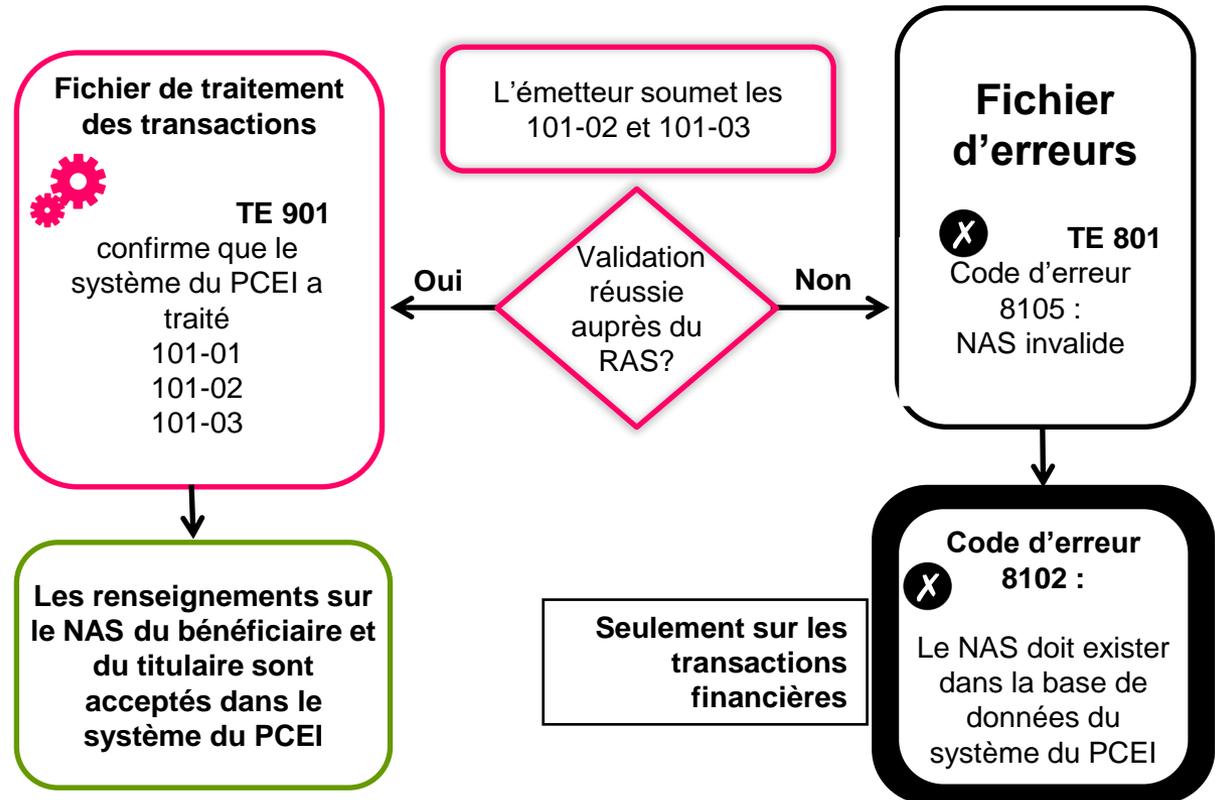
---

**TE 801**

Code d'erreur 8250 :  
Le NAS ou le NE doit être  
une séquence numérique  
valide



## Validation auprès du RAS



Le RAS valide les renseignements sur le NAS du bénéficiaire et du titulaire



# Validation de l'admissibilité au CIPH et de la résidence



Résidence	
<p><b>Si</b></p> <hr/> <p><b>Oui ou indéterminé</b></p> <hr/> <p> <b>Oui</b></p> <hr/> <p>Le bénéficiaire est <b>accepté</b> dans le système du PCEI</p> <p>Le système du PCEI confirme <b>l'enregistrement</b> du contrat</p>	<p><b>Si</b></p> <hr/> <p><b>Non</b></p> <hr/> <p> <b>Non ou indéterminé</b></p> <hr/> <p>L'état d'avancement du contrat est en <b>suspens</b></p>



## Fichier sur l'état du contrat (TE 951)

Section 4.3 des NID  
Survol du contenu du  
fichier

Section 10.1 des NID  
Contenu du fichier  
détaillé





## Fichier sur l'état d'utilisation des NAS (TE 921)

« 1 » Non utilisable

« 2 » Utilisable

« 3 » Lié

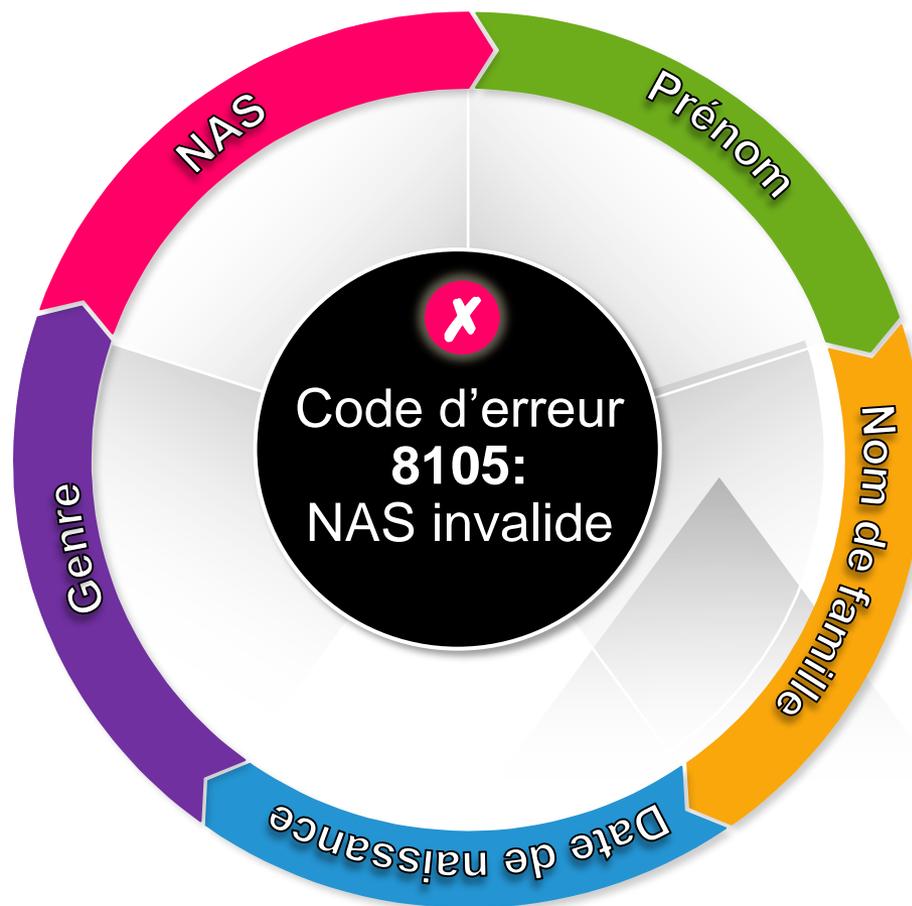
Problèmes relatifs  
au NAS





## Problèmes courants (TE 101)

Les trois doivent être envoyés ensemble





## Exercice 3



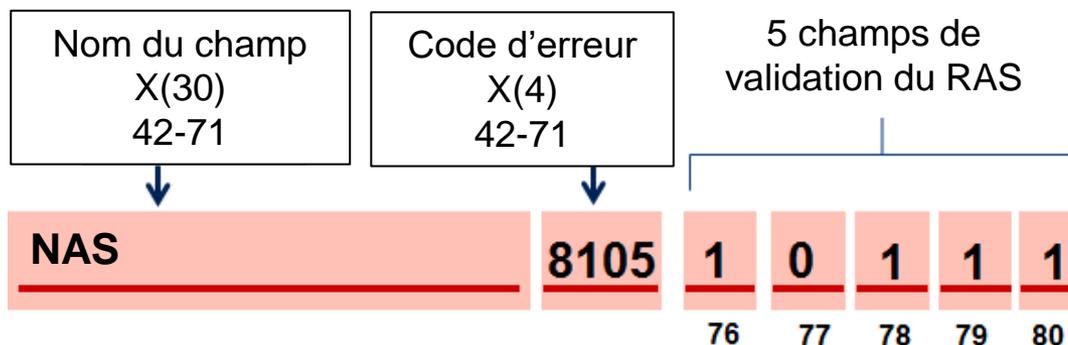
## Solutions



## Exercice 3 / validation du RAS



Un parent de Gab a ouvert un REEI en août. Le système PCEI a rejeté la transaction 101-02 et a généré le code d'erreur 8105 dans le TE 801, comme indiqué ci-dessous :



- a) Quelles informations n'ont pas été validées par le RAS ?

**Le prénom du bénéficiaire ne correspond pas au RAS**



## Exercice 3 / Validation du RAS



b) Les étapes qu'un émetteur doit suivre pour résoudre ce problème :

- Obtenir le bon prénom de bénéficiaire
- Mettre à jour les informations du bénéficiaire dans le système de l'émetteur
- Renvoyez la trousse d'enregistrement complète (101-01, 101-02 et 101-03)
- Soumettre à nouveau toutes les transactions financières rejetées associées au bénéficiaire



○ **Transactions  
relatives à la mise  
à jour du contrat**





## Fermer un contrat (102-10)

Un motif de  
fermeture doit être  
fourni



○

<b>“01”</b> Décès du bénéficiaire	<b>“02”</b> Perte du CIPH *Seulement si le titulaire l'exige	<b>“03”</b> Transfert	<b>“04”</b> Désenregist- ement du régime	<b>“05”</b> Autre
---	---	--------------------------	--	----------------------

Transaction 102-10



## Fermer un contrat (102-10)

“05” Autre



Il n'y a aucun bien  
dans le REEI

10  
ans

Il ne reste que le montant de  
retenue dans le REEI



Le titulaire effectue un retrait de  
tous les fonds qui restent dans le  
régime et le paiement respecte la  
limite fixée pour l'année en cours



## Renommer un contrat (102-11)

### Champs importants

○

Contrat  
(nouveau n° de contrat)

Contrat original

Date où le contrat  
est renommé





## Transactions relatives à la mise à jour des renseignements sur le bénéficiaire et sur le titulaire





# Mise à jour des renseignements sur le bénéficiaire ou sur le titulaire (TE 201)

Mise à jour sur le bénéficiaire (201-02)	ou	Mise à jour sur le titulaire (201-03)	ou	Ajouter Un titulaire (201-13)	ou	Supprimer un titulaire (201-23)
--	----	---------------------------------------	----	-------------------------------	----	---------------------------------



Oui

Le contrat est-il enregistré?

Non



 Soumettre la trousse d'enregistrement du contrat

101-01 - 101-02 - 101-03



## Exercice 4



## Solutions



## Exercice 4 / Mise à jour des renseignements sur le bénéficiaire et le titulaire



Parent 1, leur partenaire Parent 2 et leur enfant de 5 ans, ont déménagé de Québec à Ottawa pour se rapprocher de leur famille.

Parent 1 est le seul titulaire du REEI de l'enfant. Une fois installés dans leur nouvelle maison, les parents décident de se rendre à la succursale locale de leur institution financière avec laquelle ils font affaire pour mettre à jour leurs coordonnées et ajouter Parent 2 comme cotitulaire.

L'émetteur doit soumettre les transactions suivantes au système PCEI :

- 201-02 Mettre à jour les renseignements sur le bénéficiaire (Enfant)
- 201-03 Mettre à jour les renseignements sur le titulaire (Parent 1)
- 201-13 Ajouter un titulaire à un contrat (Parent 2)





# Q u e s t i o n s

Q u e s t i o n s





**Merci**